

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 28 MAI 2021 à 18h30

Présents : PATRICIA LE GUEZIEC-GILDAS MORVAN-JEAN-JACQUES LE GUEN-ARMELLE HENRY-DENIS
BENARD-JEAN-PIERRE TANGUY-JOCELYNE MOREAU-JAUNAS-ALEXANDRA PALVADEAU-MILHAUD-
HELENE PERON-JEAN-FRANCOIS LE ROY-ARMELLE ALLARD

Secrétaire : GILDAS MORVAN

-Nomination du représentant au sein de la Société Publique Locale d'Aménagement

A l'unanimité Patricia LE GUEZIEC est désignée pour représenter la commune au sein de la SPLA

-Acquisition de Bien sans maître

Madame le Maire ayant informé le conseil de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens, le conseil à l'unanimité décide d'acquérir de plein droit un bien sans maître sis parcelle A 391.

-Validation du travail d'adressage en vue de l'arrivée de la fibre

Madame le Maire rappelle que suite à l'arrivée de la fibre optique et son déploiement sur une partie de la commune, un travail de mise à plat de l'adressage en lien avec les services de Lannion Tregor Communauté a été nécessaire. Voici les corrections validées par le conseil municipal :

Ancien nom de lieu ou de rue	Nouveau
Le Veuzit	Ar Veuzit
Route du Veuzit	Ar Veuzit
Route de Crec'h Melo	Crec'h Melo
Impasse de Guen al Lein	Guen al Lein
Route de la Voie Romaine	Impasse de la Voie Romaine
Kerdudal	Park Gouenou
Rest Bian	Rest Bihan
Route Voie Romaine	Route d'armor
Lieu dit »Brelan »	Brelan

- Conseil en énergie partagée (CEP)

Le maire rappelle que la convention liant la commune à LTC s'est terminée en 2020.

Après lecture de la nouvelle proposition de convention le conseil à l'unanimité DECIDE de renouveler la convention, la signature à cette convention conditionnant notamment la possibilité de d'obtenir le fonds de concours Energie de LTC.

Jean-Pierre TANGUY est désigné référent énergie

Transfert de compétence réseaux et infrastructures de communication

Le conseil décide de confier au SDE22 la compétence réseaux et infrastructures de communication électronique nécessaire notamment pour de opérations d'effacement de réseaux

-Stratégie de lutte contre les frelons asiatiques

Le Conseil renouvelle la délibération auprès de Lannion Tregor Communauté selon les modalités suivantes et identiques à la précédente délibération :

Intervention sur nid primaire : Contribution LTC : 15 euros/Contribution Commune : 25 euros

- solde à la charge du propriétaire

Intervention sur nid secondaire : Contribution LTC : 25 euros/Contribution commune : 35 euros - Solde à la charge du propriétaire

-Centrale de référencement

Après avoir pris connaissance de l'audit réalisé par la centrale de référencement OCEADE BRETAGNE,

Le conseil à l'unanimité décide d'adhérer à OCEADE BRETAGNE pour un montant forfaitaire annuel de 60 euros TTC. La commune pourra ainsi réduire ses couts de fonctionnement en maintenance (extincteurs, contrôles électriques...) grâce aux prix négociés.

-Suppression des régies de la commune

Suite aux nouvelles dispositions établies par les services de l'état complexifiant pour les communes le circuit des régies pour les opérations de décaissement et d'approvisionnement qui ne pourront plus se faire auprès de la trésorerie mais via la Banque postale, le conseil décide la suppression des régies communales (location de salle, régie d'avance et de photocopies)
Les recettes de location de salle feront l'objet désormais de titres de recettes.